

## Français - concours blanc N°2 – 25 janvier 2010

### Proposition de corrigé pour la question de grammaire

(Jean-Marc Muller et Jean-Marc Streicher)

#### Sous-question 1

**Relevez les phrases interrogatives du texte d'auteur des pages 46-47 du manuel Magnard et proposez un classement en fonction de la construction syntaxique.**

On attend un relevé exhaustif des phrases :

- 1. Vous attendez quelqu'un ?
- 2. Ah ! Vous aussi vous attendez quelqu'un ?
- 3. N'est-ce pas ?
- 4. Qui ça ? (deux fois, avec des locuteurs différents)
- 5. Alors, vous non plus vous ne savez pas qui ils sont ?
- 6. Comment savoir ?
- 7. Et est-ce qu'il vaut mieux savoir ... ou ne pas savoir ?

Soit 7 occurrences (on peut compter 1 point et enlever un demi point par oubli). « N'est-ce pas ? » pourrait faire problème.

Le Trésor informatisé de la langue française le considère comme une « locution adverbiale », donc pas à strictement parler comme une « phrase ».

Néanmoins nous proposons de l'inclure dans le relevé, car syntaxiquement, cette locution est interrogative.

**Classement possible :**

Interrogation <b>totale</b>	Interrogation <b>partielle</b>	
L'interrogation porte <i>sur la phrase</i>	L'interrogation porte <i>sur un constituant</i>	
Vous attendez quelqu'un ? (1-2)	<u>Qui ça</u> ? (4)	COD
Vous non plus vous ne savez pas qui ils sont ? (5)	<u>Comment</u> savoir ?	Circonstant
Est-ce qu'il vaut mieux savoir... ou ne pas savoir	(6)	

**L'interrogation totale** peut :

- être manifestée par la seule intonation et à l'écrit par le point d'interrogation :

C'est le cas pour 1-2-5

- utiliser l'expression est-ce que :

C'est le cas pour 7

**L'interrogation partielle** utilise des mots interrogatifs, ici le pronom, suivi d'une particule renforçative « qui ça » (4) et l'adverbe « comment » (6)

Une dernière possibilité : l'inversion du sujet n'est pas observable dans ce corpus.

**Le cas de « n'est-ce pas ? » doit être traité à part.**

D'un point de vue pragmatique, toujours en suivant le TLF, sa valeur est ici le renforcement d'une assertion et non une question. Cette difficulté est traitée dans Hatier, page 60, où l'exemple donné avec « hein ? » correspond à ce cas de figure :

« Tu t'es encore sauvé, hein ? » On pourrait mettre « n'est-ce pas » à la place du « hein ? ».

On valorisera toutes les propositions qui montrent que l'étudiant a au moins vu le problème.

L'ensemble vaut **2 points, à moduler** en fonction de ces connaissances mais aussi de la clarté et de la méthode.

### **Sous-question 2**

**Dans ce même texte relevez et classez les marques spécifiques du discours oral (1 point)**

**a) syntaxe**

- les **phrases interrogatives pré-citées**, utilisant la seule ressource de l'intonation (marqueur oral)

**b) lexique**

- les **interjections** « Ah ! » et « Oh non ! »
- le **renforcement** du pronom interrogatif « qui » avec la **particule** « ça » ?
- la **locution adverbiale** « n'est-ce pas ? »

**c) aspect pragmatique (transposition d'un dialogue)**

- les ruptures dans les énoncés, que l'on peut interpréter comme des blancs, des pauses, des hésitations

- les reprises lexicales et syntaxiques d'une réplique à l'autre (le dialogue et l'oral ayant leur propre dynamique de progression) par ex : « Vous attendez quelqu'un ? » « Vous entendez quelqu'un ? »